



Sur les traces
de **Gallois de Fougères**
prévôt des maréchaux,
Itinéraire d'un **écuyer** pendant la
guerre de Cent-Ans

Christophe Gilliot

*Directeur du Centre Historique Médiéval d'Azincourt
(Pas-de-Calais)*

Le 25 octobre 1415, parmi les milliers de combattants français tombés au champ d'honneur à la bataille d'Azincourt périt Le Galois de Fougères, prévôt des maréchaux, considéré aujourd'hui comme le premier gendarme tué au combat.

Bras armé de la justice royale, le prévôt des maréchaux est un officier subalterne ayant pour mission de contrôler les gens de guerre afin de limiter leurs excès et de mettre à exécution les jugements prononcés à leur encontre.

Depuis 1934, date de la découverte de sa dépouille par le Capitaine Benoit-Guyot, nos connaissances sur le Galois de Fougères et sa fonction sont demeurées floues. Nous tenterons, dans cet article, de mieux comprendre la charge de prévôt des maréchaux avant de nous intéresser au Galois de Fougères lui-même.

La justice militaire en France au début du XV^e siècle

Le connétable et le maréchal

Au temps de la bataille d'Azincourt, les pouvoirs sont concentrés, sur le plan militaire, entre les mains du souverain. À la guerre, ce dernier est secondé ou remplacé par deux grands officiers de la Couronne : le connétable et le maréchal.

Durant le haut Moyen-Âge, le connétable et le maréchal sont de simples officiers domestiques au service d'un prince⁽¹⁾. Attachés à la gestion de l'écurie chez les premiers rois francs, ces serviteurs vont voir leurs fonctions évoluer et leurs prérogatives s'accroître durant la période médiévale.

Le connétable de France (du latin *comes stabuli*, le comte de l'étable), resté sous l'autorité du grand sénéchal⁽²⁾ jusqu'au XII^e siècle, obtient le commandement et la juridiction des armées sous Philippe Auguste (1180-1223). De maître de l'écurie, sous les Mérovingiens, il accède au rang de premier officier de la Couronne, remplissant en cas d'absence du roi, la fonction de chef souverain de l'ost. En 1415 à Azincourt, le roi de France ne pouvant mener son armée, c'est le connétable de France⁽³⁾, Charles II d'Albret, qui prend le commandement de l'armée française.

(1) Au même titre que le bouteiller, le sénéchal ou encore le queux.

(2) Sous le règne des premiers Capétiens, le grand sénéchal est le premier officier royal puisqu'il administre le domaine royal, commande l'hôtel du roi et son armée. Cet office s'éteint (pour la période médiévale) lorsque Thibaut V, comte de Blois, meurt en 1191 et que Philippe Auguste ne nomme personne à sa succession.

(3) On précise ici que c'est de l'officier royal dont on parle. Le titre de connétable pouvait être en effet donné à des officiers dans des principautés satellites du royaume ou dans certaines confréries d'arbalétriers (ex : Les chevaliers de Saint Georges de Saint Omer).

Le connétable est avant tout un militaire, le plus élevé en grade, cumulant à la fois le commandement et la justice militaires par délégation du roi ou sous son autorité. Les premiers Capétiens conduisant eux-mêmes l'armée royale, le connétable est, dans un premier temps, le conseiller militaire du roi, initialement seul chef des armées. Sous les Valois, le développement de l'armée soldée permet au connétable de prendre une part de plus en plus grande dans la conduite des guerres. Il lui appartient de convoquer le ban et l'arrière-ban afin de lever l'ost royal et il commande à tous les combattants.

D'un point de vue judiciaire, son autorité s'exerce sur tous les gens de guerre. À partir de 1373, le connétable préside le tribunal de la connétablie, destiné à juger les contentieux militaires.

Du francique *marhschalk*, littéralement « celui qui prend soin des chevaux », la fonction de maréchal désigne à l'origine un simple serviteur des écuries du roi, placé sous l'autorité du connétable. Cette fonction de valet d'écurie se dote, au XII^e siècle, de prérogatives militaires. Depuis Saint Louis, l'office de maréchal est dédoublé. Jusqu'au règne de François I^{er}, il y a deux maréchaux de France, égaux entre eux et disposant d'un sceau commun. Lors de la bataille d'Azincourt, seul le maréchal Jehan le Meingre dit Boucicaut est présent. Son binôme, Jean II de Rieux⁽⁴⁾, trop âgé, ne rejoignant pas l'ost pour raison de santé.

S'il conduit lui aussi des opérations de guerre, le maréchal a pour mission première l'organisation du cantonnement des troupes, le ravitaillement des soldats et leur recrutement. Toutefois, il jouit lui aussi de prérogatives militaires puisque chargé de la police et de la justice aux armées. À partir de 1339, sous l'impulsion de Philippe VI de Valois, roi de France, les maréchaux de France nomment un ou plusieurs « prévôts des maré-

(4) Jean II Rieux (vers 1342-1417), chevalier, neveu d'Olivier V de Clisson (connétable de France de 1380 à 1407). On peut supposer que son état de santé et son grand âge l'empêchèrent d'être sur le champ d'Azincourt. On sait qu'il renonce à son office en 1417, se sentant inapte à la charge. Il meurt la même année.





Armoiries de Fougères.

chaux » chargés de les assister dans leurs missions de police militaire.

La « maréchaussée » et la « connétablie » constituent donc à la fois un office et une juridiction. Il est très aisé de les confondre tant leurs juridictions sont jumelles. De plus, ces deux judicatures siégeaient toutes les deux à la Table de Marbre du Palais de Justice de Paris mais sans confusion des juridictions.

Le prévôt des maréchaux

Créé en 1339, le « prévôt des maréchaux » est un officier subalterne placé sous l'autorité directe des maréchaux de France. Tantôt nommé « prévôt de la guerre », « lieutenant des maréchaux » ou encore « sergent d'armes », le prévôt des maréchaux est un agent royal missionné pour passer en revue les troupes lors des montres d'armes, mais aussi pour surveiller les « gens de guerre », statuer sur leur cas lorsqu'ils commettent des exactions et vérifier le ravitaillement. Le prévôt des maréchaux est, au début du XV^e siècle, à la tête d'une unité dont les effectifs varient de 5 à 50 hommes. Cette troupe soldée, composée de sergents à pied et à cheval est levée uniquement en fonction des besoins et licenciée après emploi. À l'instar de sa troupe, la charge de prévôt des maréchaux est temporaire, le nombre de prévôt des maréchaux variant de parfois plusieurs à aucun.

Quel est le profil d'un prévôt des maréchaux ? À vrai dire, il est très difficile de répondre à cette question faute de sources. Fonction subalterne, la fonction de prévôt des maréchaux est généralement confiée à un écuyer. Nécessitant des avances financières, le titulaire devait être relativement fortuné pour concéder des avances au roi afin de pouvoir rémunérer les gens de guerres mais aussi du personnel plus spécialisé comme

Sources relatives à Le Gallois de Fougères, conservées aux archives départementales de la Côte-d'Or

« Au Galoys de Fougieres, escuier de messire Regnier Pot, premier chambellan de mondit seigneur, pour don aluy fait le XVIII^e de fevrier [1402 *nouv. style*] dareinement passé, par mondit seigneur, pour ce qu'il lui avoit apporté nouvelles du païs de Hongrie, et pour s'en retourner devers ledit messire Renier ouditpaïs, XXII frans »⁽¹⁾.

□.

Le Galois, écuyer de messire Renier Pot, présente des chevaux de la part de son maître au comte de Nevers à l'occasion des étrennes du 1^{er} janvier 1403⁽²⁾. Arch. dép. Côte-d'Or,

Don de colliers à la devise du comte de Nevers à treize personnages parmi lesquels Le Galois, écuyer de messire Renier Pot (le 11 juin 1403)⁽³⁾.

(1) Extrait d'un compte de Jean de Vélery, maître de la chambre aux deniers de Jean, comte de Nevers, AD de la Côte-d'Or, B 5519, f^o 39 r^o

(2) AD de la Côte-d'Or, B 5520, f^o 94 r^o.

(3) AD de la Côte-d'Or, B 5520, F^o131 r^o.



les bourreaux, les clercs ainsi que diverses dépenses de fonctionnement (gîte et couvert de ses sergents etc.).

Si nous savons que le prévôt des maréchaux est recruté au sein de la noblesse, la question de sa nomination se pose. Était-il recruté par les maréchaux ou par le pouvoir royal? Prêtait-il serment? Là encore, l'indigence des sources ne nous permet pas de répondre à ces questions...

Qui était le Gallois de Fougères ?

Une impressionnante carrière militaire

Si le nom de Galois de Fougères résonne dans la mémoire collective comme étant le premier prévôt des maréchaux, et par extension le premier gendarme, tué au combat, sa vie nous est presque inconnue. Néanmoins, les rares documents à notre disposition nous permettent de saisir quelques passages de sa vie et nous donnent une idée du profil de celui qui devait mourir à Azincourt le 25 octobre 1415.

Le Galois de Fougères est donc un écuyer au service de l'illustre chevalier Régnier Pot. Né en 1362 et mort en 1432, Régnier Pot est un des plus importants conseillers à la cour des ducs de Bourgogne. Chambellan du duc Louis d'Orléans en 1394 et chambellan des ducs Philippe II, Jehan et Philippe III de Bourgogne, gouverneur du Dauphiné (1409-1414) et conseiller du roi de France Charles VI en 1407, ses loyaux services envers la maison de Bourgogne lui valent l'honneur d'être le deuxième chevalier nommé dans la première promotion des célèbres chevaliers de la Toison d'Or.

Politiquement parlant, le Galois de Fougères était probablement, à l'image de son maître, membre du parti Bourguignon comme semble le prouver le document B 5520, f°131r des archives du département de la Côte-d'Or. Ce document nous mentionne des dons de colliers

à la devise du comte de Nevers (futur duc de Bourgogne Jean sans Peur) faits à 13 personnages « parmi lesquels Le Galois, écuyer de messire Renier Pot ». La même année, le futur prévôt des maréchaux présente des chevaux de la part de son maître au comte de Nevers à l'occasion des étrennes⁽⁵⁾. Cette relation privilégiée avec le futur duc de Bourgogne explique sans doute le fait qu'en 1402, quand Régnier Pot est envoyé en Hongrie en tant qu'ambassadeur du duc, le Galois de Fougères l'accompagne. Ce dernier, apparaît d'ailleurs dans le compte de Jehan de Vélery, maître de la chambre aux deniers du comte Jehan de Nevers. Le 18 février 1402, le Galois reçoit un don de 22 francs de la part du comte de Nevers afin de pouvoir rejoindre son maître en Hongrie après avoir apporté au comte des nouvelles de la mission diplomatique envoyée dans ce pays⁽⁶⁾.

Notre connaissance de la carrière militaire du Galois de Fougères est, elle aussi, très fragmentaire. Il semble toutefois que l'intéressé ait participé à quelques grandes opérations militaires de son temps. Lui et son maître sont probablement capturés par le sultan ottoman Bajazet I^{er} et Lazaevic de Serbie lors de la bataille de Nicopolis (1396) qui mit fin à la croisade menée par Sigismond de Luxembourg, roi de Hongrie⁽⁷⁾. C'est d'ailleurs lors de cette captivité que le Galois de Fougères dut faire la connaissance du maréchal de France Jehan le Meingre dit Boucicaut, capturé et épargné grâce à l'intervention du comte de Nevers. Régnier Pot ayant été désigné pour négocier la rançon du futur duc de Bourgogne Jehan sans Peur, il apparaît vraisemblable que le Galois de Fougères accompagne son maître en France pour annoncer la défaite de Nicopolis et négocier la rançon du comte de Nevers, fils de Philippe II de Bourgogne.

(5) Document B 5520, f° 94r, archives départementales (AD) de la Côte-d'Or.

(6) Dans L. Mirot, « Jean sans Peur de 1398 à 1405 d'après les comptes de sa chambre aux deniers », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1938, p. 129-245 d'après les AD de Côte-d'Or, B 5519, f° 39 r.

(7) Remerciements ici le Professeur Bertrand Schnerb de cette information.

Le capitaine Benoit-Guyod « découvreur » du prévôt des maréchaux Le Gallois de Fougères

C'est grâce au capitaine de gendarmerie Georges Benoit-Guyod – orthographié parfois Benoit-Guyot – que nous connaissons aujourd'hui le nom du prévôt des maréchaux de France mort lors de la bataille d'Azincourt le 25 octobre 1415.



Né le 26 août 1886 à Salins dans le Jura, Georges Benoit-Guyod fait son service militaire au 18^e régiment de Dragons (1906-1909), après avoir été auxiliaire à la Caisse des Dépôts et Consignations. Versé dans la réserve avec le grade de maréchal des logis-chef, il est mobilisé le 2 août 1914. Titulaire de plusieurs citations pendant la Grande Guerre, il est promu sous-lieutenant en 1917 et blessé à la cuisse par éclats d'obus le premier jour de la deuxième bataille de la Marne (15 juillet 1918). Lieutenant en 1919, il est admis dans la gendarmerie avec son grade en mars 1920. Affecté à l'armée du Levant, il devient directeur de l'école de gendarmerie de Damas (1920-1921), puis adjoint au prévôt de l'Armée à Beyrouth (1921-1922), avant de regagner la métropole. Il occupe tout d'abord un poste, pendant quelques semaines, à la toute nouvelle direction à Paris, et est ensuite envoyé à Valognes (Manche). Passé capitaine en 1928, il est alors affecté à la légion de Paris. Promu chef d'escadron en 1937, il reste dans la région parisienne, à Courbevoie, au sein de la 9^e légion de Garde républicaine mobile (qui devient la 23^e légion de GRM dans le cadre du dispositif de défense de la zone de Paris en 1940). Atteint par la limite d'âge, il est rayé du contrôle de l'activité le 20 août 1940.

C'est pendant son affectation parisienne que Georges Benoit-Guyod s'est intéressé à l'histoire et plus particulièrement, dans un premier temps, à celle de la gendarmerie. Collaborateur régulier, à partir de 1934, de la *Revue de la gendarmerie*, les longs articles qu'il livre sont dans la filiation des écrits de l'historien populaire G. Lenotre. « L'affaire du courrier de Lyon » (publié en 1935) et la biographie du colonel Raffez (publiée en 1935 et 1936) sont de cette veine. La prestigieuse *Revue des Deux Mondes* publie également quelques-uns de ses articles : « Madame Royale à sa sortie du Temple » (en 1936), « Victor Hugo pair de France » (en 1937). En 1937, il réunit plusieurs de ses écrits parus dans la *Revue de la gendarmerie et publie Histoires de gendarmes*. Il réitère en 1938 avec *Nouvelles histoires de gendarmes*. Mais, historien de la « petite histoire », Georges Benoit-Guyod fait véritablement œuvre d'historien avec ses recherches qui lui permettent d'identifier le prévôt des maréchaux de France tué à Azincourt.

Encouragé par sa hiérarchie pour tenter d'identifier ce haut personnage considéré par la gendarmerie comme l'un des siens, le travail du capitaine Benoit-Guyod s'inscrit aussi dans le projet naissant d'ériger un monument national à la gloire de l'Arme. Après avoir compulsé les catalogues des manuscrits de la Bibliothèque nationale, il finit par contacter les archives départementales du Pas-de-Calais (département où se trouve Azincourt) qui lui signalent l'existence d'un fonds qui pourrait l'intéresser à la Bibliothèque de Besançon : il s'agit du « manuscrit 64 » du fonds Chiflet, un ensemble de 145 feuillets intitulé « Épitaphes recueillies dans les églises des Flandres et de l'Artois » : les folios 4 et 5 donnent la liste des « seigneurs, chevaliers et escuiers qui furent occis à la bataille d'Azincourt [...] lesquels gisent en l'église d'Auchy-les-Moines, c'est assavoir au cœur, ès chapelles, ès la nef et au cymetiere d'icelle abbaye ». La lecture de cette liste lui permet d'identifier le prévôt des maréchaux, Le Gallois de Fougères, dans le deuxième paragraphe du folio 5 : «... au bout de la dite nef devant le grant huys, gisent tout en une fosse monseigneur du Liergue d'Auvergne, Monseigneur Jehan des Quesnes, Le Galot de Fougieres, prevost des maressaulz, et le petit Hollandes, filz du bailly de Rouen ».

Soutenu par le colonel Lélou (1872-1953), président du comité chargé d'ériger le monument national à la gloire de la gendarmerie, le capitaine Benoit-Guyod obtient l'autorisation de faire des fouilles dans l'église paroissiale d'Auchy-les-Hesdin (l'ancienne église abbatiale d'Auchy-les-Moines), près d'Azincourt. En suivant les brèves indications relevées dans le manuscrit 64 du fonds Chiflet, il découvre les restes de quatre corps alignés dont le dernier, plus petit, correspond à celui du « petit Hollandes ». Les archéologues identifient le troisième corps comme étant celui du prévôt des maréchaux. Le projet étant de déposer ses cendres dans le futur monument, une exhumation est faite le 12 septembre 1936 en présence de nombreuses autorités à l'exception... du capitaine Benoit-Guyod, retenu par son service. Les restes de Le Gallois de Fougères sont placés dans une urne déposée dans l'église d'Auchy-les-Hesdin en attendant leur transfert dans le monument qui doit être érigé à Versailles. Les travaux qui commencent en 1938 sont terminés en 1941, mais la guerre et l'occupation retardent la cérémonie du transfert des cendres. Celle-ci se déroule le 24 septembre 1945 et l'urne contenant les restes du prévôt des maréchaux est placée dans l'hypogée aménagé à cet effet et scellé par un bouclier de bronze. Le 6 juillet 1946, le monument est inauguré par le ministre des armées Edmond Michelet.

Consacrant désormais sa retraite à l'écriture, Georges Benoit-Guyod publie plusieurs ouvrages d'histoire (sur la marine, sur Paris) avec un certain succès. En 1946, l'ensemble de son œuvre, qui est loin d'être achevée⁽¹⁾, est couronnée par l'Académie française qui lui décerne le prix Montyon. En 1953, son unique roman, *Le conscrit de 1913*, reçoit le prix Halphen. Il meurt à Rambouillet en décembre 1968. Georges Benoit-Guyod était officier de la légion d'honneur.

Bernard MOURAZ

(1) Son dernier ouvrage, *L'invasion de Paris*, chronique au jour le jour de l'occupation allemande à Paris, est publié en 1962.

Extrait du manuscrit Chifflet consulté à la bibliothèque de Besançon

« Cy après s'ensuivent les noms des seigneurs, chevalliers et escuiers qui furent occis à la bataille d'Asincourt, le XXV^e jour de décembre (probablement une erreur des Roys d'armes) l'an mil CCCC et XV, lesquels gisent en l'église d'Aucy-les-Moines, c'est assavoir au coeur, ès chappelles, en la nef et au cymetière d'icelle abbaye, approuvé par le Roy d'armes des François, par le Roy de Ponthieu, le Roy de Corbie, de plusieurs autres héraultz et poursuivans et serviteurs desdis seigneurs; avecques plusieurs cottes d'armes. Et premièrement gist au cuer d'icelle église, au senestre lez emprès le grant autel, Monsr Jacques de Chastillon, seigr de Dampierre et de Rolencourt, admiral de France. Item en la chappelle Saint Jehan, emprez le cuer, au destre lez, gisent tout en une fosse Monseigneur de La Rochequion et Monsr Phelippe son frère, seigneur d'Athechy sur Esne. Item en la chappelle Nostre Dame, emprès la ditte chappelle de saint Jehan, gisent tout en une fosse et au destre lez, Monseigneur Guichard Doffin et Monseigneur Pierre de SaintCler. Item en icelle chappelle, au senestre lez, gist Messire Philippe de Poitiers. Item en la chappelle Marie Magdalene, au senestre lez du cuer, gist Monseigneur Charles de Chastillon, seigneur de Saint. Item en la nef de laditte église, devant le crucefix, au destre lez, gist Monsr des Quesnes, dit conte de Pois. Item auprès du dessusdit, gist Monsr Guillème de Bueil. Item au senestre lez de la ditte nef, gist Monseigneur Drieu de Mello, seigneur de SaintBris. Item en laditte nef, devant l'autel Saint-Martin, gist Monseigneur de Nouyant. Item au bout de ladite nef devant le grant huys gisent tout en une fosse monseigneur du Liergue d'Auvergne, monseigneur Jehan des Quesnes, Le Galet de Fouchières, prévost des maressaulx, et le petit Hollandes, fils du bailliy de Rouen. »⁽¹⁾.

(1) Bibliothèque de Besançon, fol. 64 r

En 1402, après la libération de la plupart des prisonniers de Nicopolis, on trouve mention de Gallois de Fougères dans un « voyage de Hongrie » correspondant à une mission diplomatique auprès de Sigismond de Luxembourg dans le cadre de réclamations faites à lui par le comte de Nevers au sujet du remboursement de sa rançon de Nicopolis⁽⁸⁾.

Les vieilles aspirations de la France à mettre en place au nord de la péninsule italienne un état placé sous l'autorité du roi de France semblent toucher à leur but lorsque Jean Marie Visconti⁽⁹⁾ appelle à l'aide le Maréchal de France Boucicaut pour lutter contre ses ennemis.

Maréchal de France mais aussi lieutenant général du roi, Boucicaut, également gouverneur de Gênes, se hâte de se rendre à Milan à l'été 1409 avec toutes ses forces pour venir en aide à Visconti. Lassés de la pression fiscale que le maréchal exerce sur eux, les Gênois, emmenés par Facino Cane? profitent de l'absence de Boucicaut pour débiter une révolution qui dure jusqu'à novembre 1410.

(8) AD Côte-d'Or, B 5519, f° 39 r.

(9) Jean Marie Visconti, en italien Giovanni Maria Visconti, (1388-1412) est le deuxième duc de Milan en 1402.





Avec pour seul allié le prince Louis de Savoie, Boucicaut doit organiser la défense des intérêts français dans une province du Piémont presque entièrement acquise à la révolte des Gibelins. Le compte de la campagne, parvenu jusqu'à nous, nous apprend que le « Galois de Fougères » participa à cette guerre d'Italie avant l'heure. Ainsi, le « Compte de Jehan le Maingre, dit Bouciquaut, mareschal de France, japieçaoronné et établi par le roynostre seigneur son lieutenant general outre les mons et gouverneur de la cité et seigneurie de Jennes »⁽¹⁰⁾ nous mentionne plusieurs dons d'argent faits au Galois de Fougères et à ses compagnons d'armes entre juin et août 1410 pour subvenir au rachat de chevaux, d'armures pour « soutenir son état » ou payer des troupes et des guides. Engagé dans la tentative de reprise de la ville de Gênes, Le Galois de Fougères semble avoir été au plus près des combats. Le registre KK 40, f° 53 v°-54 r°, conservé aux Archives nationales, nous présente bien les péripéties subies par Le Galois, ce dernier y étant présenté comme ayant dû faire face à « plusieurs peines, périls et travaux ». À la tête d'une troupe d'hommes d'armes, lui et ses hommes ainsi que plusieurs autres écuyers sont engagés en août

(10) D'après la transcription faite par Christophe Masson dans sa thèse *Des guerres en Italie avant les Guerres d'Italie. Les entreprises militaires françaises dans la Péninsule à l'époque du Grand Schisme d'Occident*, 3 vol., Université de Liège, 2011.

1410 dans la recherche de galères volées au prince Louis de Savoie par les Gênois⁽¹¹⁾.

Nous perdons ensuite la trace de Galois de Fougères jusqu'à Azincourt où le chroniqueur Enguerrand de Monstrelet mentionne le prévôt des maréchaux parmi les morts. Son corps est découvert aux côtés de celui du connétable Charles d'Albret, mais aussi des corps de Jacques de Chatillon, des ducs de Brabant, d'Alençon et de Bar témoignant qu'il a probablement combattu dans la première ligne française⁽¹²⁾.

D'Azincourt à Versailles

Après le désastre d'Azincourt, se pose la question de l'inhumation d'environ 7 000 combattants français tués lors de la bataille. Les chroniques du temps nous apprennent que cinq fosses communes sont creusées, recevant chacune 1 200 cadavres⁽¹³⁾. Cependant, les grands personnages sont séparés des autres combattants tués pour être enterrés dans les églises avoisinantes. Parmi ces derniers figure le Galois de Fougères. Le *folio* 64 du manuscrit Chifflet conservé



(11) Archives nationales, KK 40, f° 73 r°-v°. C. Masson, *Des guerres en Italie*, III, p. 534-535.

(12) D'après Baker Juliet, *Agincourt, the King, the Campaign, the Battle*, Little, Brown, 2005.

(13) Voir entre autres la Chronique de Ruisseauville.



Calvaire élevé sur le lieu de la bataille d'Azincourt.

à la bibliothèque de Besançon nous apprend que ce dernier est enterré dans l'église abbatiale d'Auchy-les-Moines (aujourd'hui Auchy-lès-Hesdin) jusqu'en 1936, avant que son repos éternel ne soit troublé par les recherches du capitaine Benoit-Guyot.

Officier de gendarmerie, le capitaine Benoit-Guyot entreprend dès 1934 des recherches sur l'histoire de son arme. Considérant les gendarmes comme les descendants du prévôt des maréchaux, l'officier concentre ses recherches sur le Galois de Fougères. La découverte du manuscrit Chifflet qui détaille le lieu d'inhumation de ce dernier va alors faire ressurgir le souvenir de celui que la Gendarmerie nationale considère aujourd'hui comme le premier gendarme tué au combat. Après s'être rendu une première fois à Auchy-les-Hesdin pour un repérage, le capitaine Benoit-Guyot dépose une demande de

fouilles archéologiques avec pour objectif de déplacer les restes du prévôt des maréchaux sous un monument construit à la gloire de la Gendarmerie nationale à Versailles.

Les fouilles commencent le 7 septembre 1936. Conformément à la description du manuscrit Chifflet, la tombe se situe à droite de la porte d'entrée, au pied des fondations. À 1 mètre 30 de profondeur sont découverts quatre squelettes la tête tournée vers le ciel. Parmi ces squelettes figurent les restes de trois adultes et un adolescent. Une fois encore, le manuscrit Chifflet s'avère très fiable.

D'après ce dernier, reposent dans la même fosse Monseigneur du Liergue d'Auvergne, Monseigneur Jehan des Quesnes, Le Galet de Fouchières, prévôt des maréchaux, et le petit Hollandes, fils du bailli de Rouen. Se pose



alors la question de l'identification précise du Galois de Fougères. Comment l'identifier parmi les quatre squelettes ?

Là encore, le manuscrit Chifflet confirme sa précision. D'après ce dernier, le Galois de Fougères repose à côté d'un adolescent, le petit Hollandes, fils du bailli de Rouen. L'analyse de la dépouille permet d'identifier très facilement les restes de ce dernier, ses ossements traduisant un sujet jeune, de taille moindre par rapport à ses infortunés compagnons d'armes. Le petit Hollandes (n° 4 sur la photo) reposant tout à droite de la fosse, il est donc possible d'identifier de manière indiscutable les restes du Galois de Fougères (n° 3 sur la photo) qui sont déposés dans une urne en chêne, le 12 septembre 1936. Cette urne, est placée provisoirement dans le dépôt de l'église en attendant son transfert à Versailles au printemps 1937. Des retards administratifs et l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale retarderont le transfert des restes du Galois de Fougères qui repose depuis le 24 septembre 1945 sous le bouclier d'airain de l'hypogée construit à la gloire de la Gendarmerie nationale à Versailles.





Première phase des fouilles



Deuxième phase des fouilles

Extraits relatifs au Gallois de Fougères trouvés à la Bibliothèque nationale

Extraits du « Compte de Jehan le Maingre, dit Bouciquaut, mareschal de France, japieçaoronné et établi par le roynostre seigneur son lieutenant generaloultre les mons et gouverneur de la cité et seigneurie de Jennes » (10 septembre 1409-3 février 1411 nouv. st.) – (AN, KK 40).

« Au Galoys de Fougieres et Jehan de Montessant, escuiers, pour don a eulx fait par ledit lieutenant et gouverneur oudit mois de juing [1410] pour semblable cause et consideracion⁽¹⁾, 52 l. 10 s. t., c'est assavoir audit Galois 22 l. 10 s. t. et audit de Montessant 30 l. t. Pour ce 52 l. 10 s. t. (AN, KK 40, f° 43 v° -)

« Au Galois de Fougieres le Jeune, escuier, lequel a semblablement servi le roy es païs de Jannes et Pimont depuis le temps que ladicterebellion commença et par avant icelle en la compaignie dudit lieutenant et gouverneur, ou il a souffert plusieurspaines, perilz et travaux et faictespluseurs pertes de chevaulx et harnois, a esté pareillement donné par icellui lieutenant et gouverneur ou dit temps de ce compte en plusieurs parties pour consideracion de ce et pour lui aidier a soustenir son estat et avoir un bon cheval, 160 fr., comme appert par quittance cy semblablement rendue. Pour ce 160 l. t. » (AN, KK 40, f° 53 v°-54 r° -)

« Au Galoys de Fougieres et Guillaume Guibert, escuiers, lesquelz ledit lieutenant et gouverneur, pour ce qu'il avoit eu nouvelles oudit mois d'aoust que les Jannenoiz avoient desrobeespluseursgalees qui estoient au royLoys et par ce ne lui pouvoient de riens servir ou voyage qu'il faisoit lors devers le pappe, envoya le XVI^e jour d'icellui mois d'aoust [1410] de Carignen⁽²⁾ a Monnegue⁽³⁾ sur la riviere⁽⁴⁾ de Jannes par devers Pierre de Bourneuf, maistre d'ostel dudit royLoys, pour savoir a lui se l'en pourroitfiner d'icelles galees afin de les armer et faire guerre par mer aux dizJannenois, ouquel voyage les dizescuiers furent et vaquerent par VIII jours entiers, dans lesquelzildespenserent, tant pour eulx que pour leurs gens et chevaulx et pour aucunes guides qui les guiderent partie du chemin, 16 fr. Pour ce cy, 16 l. t.

(1) C'est-à-dire : pour les récompenser de la perte de plusieurs de leurs chevaux et autres choses perdus au service du roi en compagnie du gouverneur et pour les aider à supporter les frais, missions et dépens qu'il leur a convenu faire.

(2) Carignano.

(3) Monaco.

(4) La Riviera.

BIBLIOGRAPHIE

La bataille d'Azincourt

CONTAMINE Philippe, *Azincourt*, Paris, Julliard (coll. Archives), 1964, 195 pages.

CONTAMINE Philippe, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge. Étude sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris - La Haye, Mouton, 1972, XXXVIII-757 pages.

CONTAMINE Philippe, *La guerre au Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France (coll. Nouvelle Clio), 2012 (6^e édition), LXVII-516 pages.

CORVISIER André (dir.), *Histoire militaire de la France*, tome 1 : *Des origines à 1715*, sous la direction de Philippe CONTAMINE, Paris, Presses universitaires de France, 1992, 632 pages.

KEEGAN John, *Anatomie de la bataille. Azincourt 1415, Waterloo 1815, la Somme 1916*, Paris, Perrin, 2013, 414 pages.

PALADILHE Dominique, *La bataille d'Azincourt, 25 octobre 1415*, Paris, Perrin (Tempus), 2015, 196 pages.

Le Gallois de Fougères

Anonyme [article rédigé par le capitaine Benoit-Guyot], « L'identification du Prévôt des maréchaux de France tué à la bataille d'Azincourt » ; *Revue de la Gendarmerie*, n° 2, juillet 1935, pages 599-623.

BENOIT-GUYOT (capitaine), « L'identification du Prévôt des maréchaux de France tué à Azincourt : résultats des fouilles d'Auchy-les-Hesdin », *Revue de la Gendarmerie*, n° 2, juillet 1936, pages 766-796.

BENOIT-GUYOT (capitaine), « Le monument de la Gendarmerie », *Gendarmerie nationale, Revue d'études et d'informations*, n° 13, 3^e trimestre 1952, pages 3-6.

LÉLU Georges, *Grand livre d'or historique de la Gendarmerie nationale, Édition du comité du monument à la gloire du gendarme*, Beaune, Impr. Girard, 1939, 5 vol.

Les Armoiries de Gallois de Fougères

AUBERT de la CHENAYE DESBOIS François Alexandre, *Dictionnaire de la noblesse, contenant les généalogies, l'histoire & la chronologie des familles nobles de la France, l'explication de leurs armes et l'état des grandes terres du royaume*, 1756, T. VI.

BETENCOURT Pierre-Louis-Joseph de, *Noms féodaux ou noms de ceux qui ont tenu fief en France*, 1826, p.11.

D'HOZIER Charles, *Volumes reliés du Cabinet des titres : recherches de noblesse, armoriaux, preuves, histoires généalogiques. Armorial général de France, dressé, en vertu de l'édit de 1696*.

TAUMAS de la TAUMASSIÈRE Gaspard, *Histoire de Berry contenant tout ce qui regarde cette province et de diocèse de Bourges*, 1689, p.1147.

DE SÈZE Fernand, *Guyenne, Blésois et Maine. Histoire généalogique de la famille de Sèze*, p. 47, « de Fougères, famille établie dans le Berry depuis le XV^e siècle ».

TAUMAS de la TAUMASSIÈRE Gaspard, *Histoire de Berry*, Bourges, 1689, pp. 1146-1147.

Armorial de GILLES LE BOUVIER, dit BERRY, héraut d'armes du roi Charles VII. Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, BNF.